



Le SAF Paris, présent au procès de l'avocat et ancien magistrat Ahmed Souab à Tunis, dénonce la condamnation à 5 ans de prison ferme prononcée à l'encontre de notre confrère au terme d'une audience expéditive de 7 minutes, sans respect des garanties d'un procès équitable.

Dans le prolongement du soutien exprimé par notre syndicat et la mobilisation de l'ensemble de la profession en faveur des avocat.e.s tunisiens réprimés, le SAF Paris était présent et mobilisé aux côtés de notre confrère Ahmed Souab à l'occasion de son procès ce vendredi 31 octobre devant le tribunal de première instance de Tunis.

Ahmed Souab, ancien magistrat et avocat, reconnu pour son engagement constant en faveur de l'État de droit et du procès équitable, **a reçu en 2025 le Prix Ebru Timtik — décerné en marge du International Fair Trial Day — « non seulement pour une vie entière consacrée à l'État de droit et aux procès équitables, mais aussi parce que sa situation actuelle exige une solidarité internationale urgente et une visibilité ».**

Après avoir publiquement dénoncé l'effondrement de l'indépendance judiciaire, il était placé en détention provisoire en avril 2025 pour des accusations liées au « terrorisme ».

Ahmed Souab fait l'objet en réalité de poursuites en lien avec l'exercice de sa mission d'avocat et de défenseur des droits humains, dans le cadre d'une **vaste répression visant la profession d'avocat en Tunisie**, à l'image des attaques contre **Sonia Dahmani (membre d'honneur du barreau de Paris), maître Ayachi Hammami et le bâtonnier Abderrazak Kilani.**

Illustrant les atteintes répétées dans les procès politiques en Tunisie, **Ahmed Souab n'a pas été extrait de détention et le tribunal a tenté d'imposer une visioconférence, refusée par la défense. Les avocats, contraints, ont choisi de ne pas plaider, mais cela n'a pas empêché le tribunal d'expédier le procès en seulement sept minutes. En fin de journée, notre confrère a été condamné à 5 ans de prison ferme.**

Le SAF Paris dénonce les graves atteintes aux droits de la défense dans ce procès expéditif et manifestement inéquitable, et apporte son total soutien à notre confrère Ahmed Souab, ainsi qu'à l'ensemble des avocat.e.s et avocats tunisiens poursuivis en raison de leur exercice.

**PARIS, LE 31 OCTOBRE 2025
LE SAF PARIS**